

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 9 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi 9 septembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, à la suite de la convocation adressée par Madame la Présidente du SIMOUV et affichée le 3 septembre 2019.

Délégués titulaires présents :

Mesdames ~~Marie-Claire BAILLEUX~~, ~~Ludivine BILLOIR~~, Marie-Andrée CHOTEAU, Camille COQUELET, Liliane DUBUS, Anne-Lise DUFOUR-TONINI, ~~Anne GOZE~~, Christine NELAIN, Bernadette SOPO, Isabelle ZAWIEJA.

Messieurs Francis ~~BERKMANS~~, Michel ~~BLAISE~~, Alain BOURGUIN, Marc ~~BURY~~, Salvatore ~~CASTIGLIONE~~, Clotaire ~~COLIN~~, Jean-Paul ~~COMYN~~, Alain ~~DEE~~, Laurent ~~DEGALLAIX~~, Jean-François DELATTRE, Gérard DELMOTTE, Michel DEWITTE, Waldemar DOMIN, Joël DORDAIN, Jean-Marie ~~DUBOIS~~, José DUBRULLE, Jean-Claude ~~DULIEU~~, Thierry ~~GIADZ~~, Didier JOVENIAUX, Bruno LEJEUNE, Jacques ~~LOUVION~~, Jean-Claude MESSAGER, Gérard RAVEZ, Eric RENAUD, Aymeric ~~ROBIN~~, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, Daniel ~~SAUVAGE~~, Jacky ~~SMIGIELSKI~~, Eric ~~STIEVENARD~~, Fabien THIEME, Jean-Marie TONDEUR, Pascal VANHELDER, Jean-Noël ~~VERFAILLIE~~, Francis WOJTOWICZ, Raymond ZINGRAFF.

Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Madame Anne GOZE donne pouvoir à Monsieur Joël DORDAIN

Liste des délégués excusés :

Madame Marie-Claire BAILLEUX
Madame Ludivine BILLOIR
Monsieur Salvatore CASTIGLIONE
Monsieur Clotaire COLIN
Monsieur Jean-Paul COMYN
Monsieur Alain DEE
Monsieur Laurent DEGALLAIX
Monsieur Jean-Marie DUBOIS
Monsieur Jean-Claude DULIEU
Monsieur Thierry GIADZ
Monsieur Jacques LOUVION
Monsieur Aymeric ROBIN
Monsieur Daniel SAUVAGE
Monsieur Jacky SMIGIELSKI
Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE

Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Camille COQUELET
Monsieur Francis BERKMANS
Monsieur Michel BLAISE
Monsieur Marc BURY
Monsieur Eric STIEVENARD

Secrétaire de séance :

Madame Isabelle ZAWIEJA

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2019_09_13

Objet : Avenant n°1 au marché n°161001 portant sur le développement, la fourniture et la mise en service d'un système billettique interopérable sur le réseau de transports urbains du Valenciennois

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5711-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles R.2194-1 à R.2194-9,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2017_03_03 en date du 7 mars 2017, transmise au Contrôle de Légalité le 8 mars 2017 et portant sur l'attribution du marché relatif au développement, la fourniture et la mise en service d'un système billettique interopérable sur le réseau de transport Valenciennois (marché n°161001),

Vu le marché n°161001 relatif au développement, la fourniture et la mise en service d'un système billettique interopérable sur le réseau de transport Valenciennois établie le 9 mars 2017 entre le SIMOUV et le groupement conjoint XEROX BUSINESS SOLUTIONS / SEMERU (devenu entretemps CONDUENT / SEMERU),

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Le marché portant sur la mise en place d'un nouveau système de billettique a été notifié le 13 mars 2017 au groupement conjoint d'entreprise CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS/SAS SEMERU pour un montant de 5 156 041,50 euros HT décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 4 859 706,30 € HT ;
- Tranche optionnelle n°1 (intégration de la lecture de QR-CODE - code barre deux dimensions - sur les équipements billettiques) : 200 754,39 € HT ;
- Tranche optionnelle n°3 (intégration de l'application Triangle 2 par les équipements billettiques et les supports sans contact) : 95 580,81 € HT ;
- Tranche optionnelle n°4 (mise en œuvre d'une solution basée sur la technologie NFC au sein du réseau) : frais d'étude et de développement intégrés en tranche ferme et pourcentage de 5% qui sera prélevé sur le nombre de transactions réellement effectuées.

A ce titre, conformément à l'acte d'engagement, la durée contractuelle a été définie pour l'ensemble des tranches comme suit :

Délai global de 66 semaines décomposé ainsi :

- ✓ Délai de préparation : 8 semaines ;
- ✓ Délai d'exécution : 58 semaines établi comme suit :
 - Phase de développement du système : 44 semaines ;
 - Phase de recette usine : 1 semaine ;
 - Phase d'installation site : 18 semaines ;
 - Mise en service : 1 semaine.

Soit une mise en service initialement programmée au 1^{er} octobre 2018.

Après échanges entre les Parties et le délégataire du réseau de transports urbains du Valenciennois (société Compagnie des Transports du Valenciennois et du Hainaut - CTVH), un ordre de service en date du 04 juin 2018, a fixé le délai de mise en service commerciale jusqu'au 9 juillet 2018.

Dès lors, afin d'acter la date de la mise en service commerciale et de permettre la réalisation d'ajustements techniques en cours de déploiement (corrections sur les distributeurs automatiques de titre et terminaux de contrôle, tests suite au déploiement de la 3G), il est proposé la mise en œuvre d'un avenant n°1 en vue de fixer le démarrage de la période de vérification d'aptitude à compter du 18 novembre 2019.

Ce projet, repris en annexe de la présente délibération, a dès lors pour objet de prolonger la durée d'exécution du marché afin de fixer la période de vérification d'aptitude à compter du 18 novembre 2019, conformément au planning qui lui est annexé.

Il est dès lors proposé au Comité Syndical :

- d'approuver le projet d'avenant n°1 au marché n°161001 portant sur le développement, la fourniture et la mise en service d'un système billettique interopérable sur le réseau de transport Valenciennois, tel que repris en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer ce dernier ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver le projet d'avenant n°1 au marché n°161001 portant sur le développement, la fourniture et la mise en service d'un système billettique Interopérable sur le réseau de transport Valenciennois, tel que repris en annexe de la présente délibération,**
- **d'autoriser Madame la Présidente à signer ce dernier ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.**

Fait et délibéré en séance

Le 9 septembre 2019

POUR EXTRAIT CONFORME
La Présidente du SIMOUV

Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Publiée le :

Affichée le : 23 SEP. 2019

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.